

Brèves

Mai 2024

de Santeny



UNE AMBITION

Poursuivre le projet de réaménagement du centre village

UN ENGAGEMENT

Le respect du cadre de vie et de l'environnement sont une priorité pour chaque projet

UNE RÉALISATION

Travaux de voirie, création d'espaces végétalisés, nouveaux mobiliers urbains adaptés à la nouvelle voirie

UNE LIVRAISON

3^{ème} trimestre 2024

UN INVESTISSEMENT

Projet co financé par la commune de Santeny, le territoire Grand Paris Sud Est Avenir, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France

Info voirie



Santeny village préservé et embelli

• 13 mai 2024 •

TRAVAUX - FERMETURE de la rue de l'Église

Dans le cadre de la réhabilitation totale de la rue de l'Église, et après les travaux de voirie de la rue du Rocher jusqu'au parvis de l'Église, la deuxième et dernière tranche de travaux entrera en vigueur le 13 mai 2024. La durée prévisible des travaux est évaluée à 3 mois et ceux-ci nécessiteront la fermeture totale de la rue de l'église.

Cette fermeture aura pour conséquence l'ouverture de la rue de la Fontaine dans le sens Grande rue vers la rue de la Libération et la rue de la Mairie.

Nous vous rendons attentifs à plusieurs modifications survenues dans le réaménagement de la rue de la Fontaine. Vous trouverez au verso de ce document toutes les informations utiles et nécessaires au bon usage de cette voirie.



Pour vous renseigner sur le projet, répondre à vos questions et vous accompagner tout au long de la réalisation des travaux, une adresse mail : communication@mairie-santeny.fr

LES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS DE LA RUE DE LA FONTAINE



LES ESSENTIELS À RETENIR

1

ACCESSIBILITÉ FACILITÉE

L'introduction d'un double sens de circulation à l'entrée de la rue de la Fontaine permettra un accès plus facile au parking de l'Espace Services Citoyens. Cela améliorera la commodité pour les Santenois et les visiteurs qui ont besoin d'accéder à ces services.

2

PRIORITÉ MONTANTE (SENS GRANDE RUE VERS RUE DE LA LIBÉRATION)

L'automobiliste (venant de la rue de la Libération) souhaitant utiliser le parking devra serrer à droite et attendre le passage du véhicule arrivant en face avant de tourner. Cette mesure garantira un flux de circulation sécurisé et ordonné, réduisant ainsi les risques d'accidents.

3

PRIORITÉ AUX PIÉTONS ET POUSETTES

Il est essentiel de rappeler que les piétons et les personnes avec poussettes auront la priorité dans cette **zone de rencontre***. Les automobilistes devront rester vigilants et céder le passage aux piétons traversant la rue pour assurer la sécurité de tous les usagers de la voie.

* ZONE DE RENCONTRE

Une zone de rencontre est une section de circulation apaisée, à priorité piétonne, ouverte à tous les modes de circulation. La vitesse y est limitée à 20 km/h et les cyclistes peuvent y circuler à double sens (article R 110-2 du code de la route).

